

Le Journal des égliseneuvevois

SOMMAIRE

Mot du maire	2
Budgets	3
SIVU	4
Les Carrières	5
Les Côtes	6
Zéro Phyto	6
Roulez tout doux	6
Pavoisements et Commémorations	7
Services : gîte, salle des fêtes et mairie	8
Elections	8
Délibérations conseil	9-10
Internet/4G	10
Travaux	11
Contrôle obligatoire des installations gaz et électricité et mise en conformité des extincteurs	12
Défibrillateur	13
Entretiens, voirie, chemins	14
Travaux voirie goudronnage	15
Assainissement	16
Colombarium, cimetière	17
Adressage	18
SIAEP	18
Etat civil	19
Ecole de Sauxillanges	20
Parc Livradois-Foréz	21 à 23
EDP : participation recensement zones humides	24
API	25
ADIL	26
SICTOM / composteur	26
Egliseneuve : bénévoles	27
Les associations	28 à 30
Memento	31
Entreprises et artisans d'art	32



Chères habitantes et chers habitants,

Je tiens tout d'abord à remercier le conseil municipal qui continue de travailler à l'amélioration du cadre de vie des Egliseneuvois. Je tiens à remercier la commission « Adressage » (Pierrot, Michel, Astride, Elie) pour le travail d'accompagnement, de relecture des documents, tableaux et délibérations. Ce fut un travail assez long mais très intéressant. Ce travail fut nécessaire pour faciliter les livraisons et pour l'arrivée de la fibre, un jour... Les plaques seront posées dans l'été par nos soins. Une commission « travaux » a aussi été mise en place. Elle se réunit régulièrement sur les lieux de chantier.

Nous avons engagé les travaux pour le gîte qui devraient reprendre fin d'octobre (Ent. Morakis, Saulze et Giron). La première phase des travaux du columbarium est faite (travaux par l'entreprise Giron). L'entreprise Ledourner interviendra cet automne. Le portail du nouveau cimetière est en cours de restauration (entreprise Loïc Pialoux) : il sera posé prochainement. Cet été les volets de l'ancien presbytère seront repeints par des jeunes de la Mission Locale d'Issoire.

Nous allons aussi modifier l'aspect du parking devant le cimetière : une table (fabrication Michel Redon) pour le pique-nique a été installée et nous allons monter une protection en bois quand le nouveau container à verre sera arrivé. Un ou plusieurs composteurs collectifs devraient être installés d'ici l'hiver, mais nous n'avons eu que très peu de réponses et réflexions... Il faut savoir que le tri des biodéchets sera obligatoire pour tous fin 2023...

Les routes et chemins sont aussi à l'ordre du jour puisque plusieurs projets ont été ou vont être réalisés : réfection chemin et digue du chemin de la Cour (SIVU), goudronnage chemins du Cros, Liards et La Vancie (projet 2019), chemin de desserte forestière entre les Côtes et le Fay, aménagements des chemins ruraux pour un futur sentier de randonnée, pose de panneaux « Roulez tout doux »...

Je tenais à remercier Daniel, notre employé communal (et employé communal aussi à Sugères) qui travaille sur notre commune depuis 2006. Daniel va prendre sa retraite à la fin de cette année, nous le regretterons. Daniel est un agent toujours à l'écoute et prêt à rendre service. Avec Stéphane, agent de Sugères, ils forment à eux deux, les agents du SIVU pour réaliser les travaux de déneigement, de nettoyage des bords de chemins.

D'autres projets sont en réflexion : toiture du trieur derrière la salle des fêtes, travaux de réfection des maisons des tailleurs de pierre sous forme de chantier coopératif et participatif, réflexion pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, usage de la salle des fêtes et du gîte pour des compagnies artistiques professionnelles en résidence (en hiver, en partenariat avec le service culturel de l'API), aménagement d'une petite aire de jeux sur le communal, mise en vente de certains sectionaux afin de faciliter les passages et les accessions des propriétaires des hameaux concernés.

Comme beaucoup, j'ai déploré la gestion de la distribution des « propagandes » des candidats lors des élections départementales et régionales. Je pense que les projets participatifs (fêtes, nettoyage des chemins pour la randonnée, les Carrières des tailleurs, etc.) seront plus motivants et intéressants pour notre communauté d'habitants. J'en profite pour dire que l'Amicale a toujours besoin de bénévoles pour ses actions.

Nous rappelons que l'espace derrière la salle des fêtes n'est pas adapté pour des jeux de ballons (poubelles déplacées, marques de ballons sur les vitres...). Il y a le terrain communal qui convient pour ce genre de jeu, merci.

Prochainement, nous vous proposerons une petite fête ouverte à toutes et à tous, afin que chacun puisse rencontrer les gens de la commune. Le repas des anciens sera aussi programmé avant cet hiver si les conditions sanitaires nous le permettent...

Enfin je souhaite remercier tout particulièrement Marie-Paule, notre secrétaire de mairie sans qui toutes ces actions ne resteraient souvent qu'à l'état de projet car les dossiers sont compliqués et longs à monter. Vous savez que vous pouvez compter sur elle quand vous avez besoin aux heures d'ouverture de la mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été en famille, avec vos amis, vos proches. Profitez bien et prenez soin de vous.

Christophe Vezon



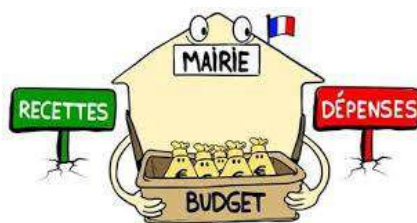
C'est quoi un budget communal ?

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :
Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les communes connaissent de façon générale quatre types de documents budgétaires :

- Le budget primitif
- Les décisions modificatives
- Le compte administratif
- Le compte de gestion



Membres en exercices : 11
Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 8
Votes
Pour : 8 Contre : Abstentions : 1
Date : 14/04/2021 à 19h

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. REDON Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Christophe VEZON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		30 617,22		56 177,10		86 794,32
Opérations de l'exercice	93 611,80	102 904,72	19 007,53	971,23	112 619,33	103 875,95
TOTAUX	93 611,80	133 521,94	19 007,53	57 148,33	112 619,33	190 670,27
Résultats de clôture		39 910,14		38 140,80		78 050,94
Restes à réaliser			61 781,00	23 681,00	61 781,00	23 681,00
TOTAUX CUMULES	93 611,80	133 521,94	80 788,53	80 829,33	174 400,33	214 351,27
RESULTATS DEFINITIFS		39 910,14		40,80		39 950,94

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : **Mmes. Beaumel, Béal et Joly, MM. Boyer, Morakis, Redon, Haslay, Pialoux.**



CALCUL DU PRORATA DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2021

Egliseneuve des Liards :

- Débroussaillage : 70 heures
- Remorque : 19 heures
- Déneigement : 16 heures
- Tractopelle : 40 heures

Soit un total de 145 heures

Sugères :

- Débroussaillage : 154 heures
- Remorque : 19 heures
- Déneigement : 22 heures
- Tractopelle : 144 heures

Soit un total de 409 heures

TOTAL DES HEURES : 554 heures

D'où la répartition suivante pour l'année 2021 :

Egliseneuve des Liards : 26,17%

Participation 2021 : 9 263 €

Sugères : 73,83%

Participation 2021 : 26 104€



HISTORIQUE SIVU

Ce syndicat a été créé en 1998 par deux communes : Sugères et Egliseneuve des Liards. Tout d'abord affecté à des missions de déneigement, le syndicat s'est peu à peu doté d'équipements et ses missions se sont élargies en fonction des besoins et de l'impossibilité pour notre commune de faire ces travaux : les statuts actuels indiquent que les missions sont le déneigement et l'entretien des abords de voirie.

Compte administratif SIVU

Membres en exercices : 10

Membres présents : 7+1 pouvoir

Nombre de suffrages exprimés :

7 Votes Pour : 7 Contre : Abstentions : 1

Date de convocation : 13/04/2021

Le Conseil syndical réuni sous la présidence de M. VEZON Christophe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. JP Prunier, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		17 028,77		26 628,12		41 656,89
Opérations de l'exercice	40 187,54	44 234,00	12 434,42	10 128,06	52 621,96	54 362,06
TOTAUX	40 187,54	61 262,77	12 434,42	34 756,18	52 621,96	96 018,95
Résultats de clôture		21 075,23		22 321,76		43 396,99
Restes à réaliser			00,00	00,00		
TOTAUX CUMULES	40 187,54	61 262,77	12 434,42	34 756,18	52 621,96	96 018,95
RESULTATS DEFINITIFS		21 075,23		22 321,76		43 396,99

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

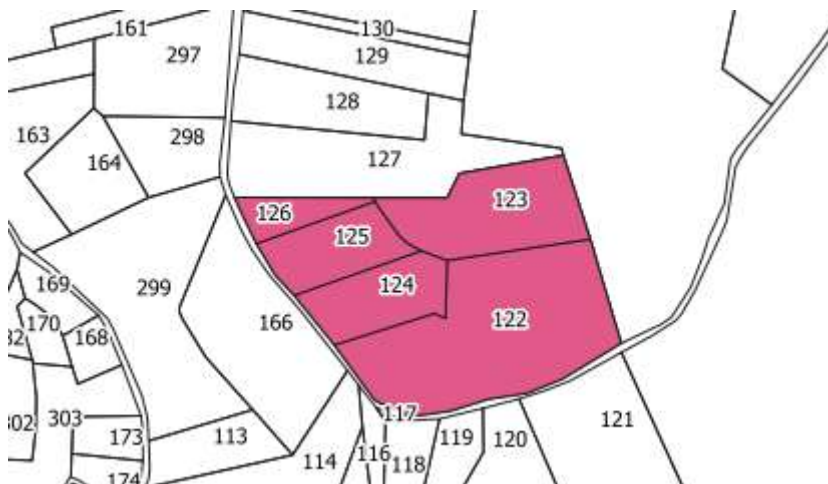
Ont signé au registre des délibérations ; MM. Vezon, Depert, Chabrol, Boyer et Mmes Skryane et Béal. Mme Beaumel pouvoir à M.Vezon

Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la carrière - Commune d'Egliseneuve-des-Liards
C'est quoi une ZAD ?

Une **Zone d'Aménagement Différé (ZAD)** constitue un outil de préemption au profit d'une collectivité locale, ou d'un établissement public de coopération intercommunale, afin de réaliser des opérations d'aménagement d'intérêt général répondant aux objectifs suivants (L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme) :

- **Développement des loisirs et du tourisme**
- **Sauvegarde, mise en valeur du patrimoine**

Ce n'est pas un outil pour obliger les propriétaires à vendre. Cela permet, en cas de vente d'un propriétaire que la commune soit prioritaire si elle le désire.


Pourquoi une ZAD à Egliseneuve ?
ZAD des Carrières des tailleurs de pierre du Fay

La commune d'Egliseneuve-des-Liards comprend d'anciennes micro-carrières de granite qui ont été exploitées à partir du XV^{ème} siècle sur le secteur de la Roche au Diable, avec notamment la présence d'anciennes maisons de tailleurs de pierre. La commune souhaite aujourd'hui valoriser l'histoire de la taille de pierre en y développant des animations pédagogiques à destination du public familial et scolaire, tout en accueillant des tailleurs de pierre qui pourraient y exercer leur activité professionnelle tout en faisant découvrir ce métier aux visiteurs. Ce site ayant également été utilisé par les résistants pendant la Seconde Guerre Mondiale, la commune souhaiterait également présenter ces éléments de l'histoire locale.



Objet de la ZAD : valorisation du patrimoine lié à l'exploitation et la taille de la pierre et à l'occupation du site pendant la Seconde Guerre Mondiale au travers d'animations pédagogiques ; accueil de randonneurs, touristes, tailleurs de pierre professionnels.

La commune étant compétente, une délibération a été votée le 12 mars 2021, et le conseil communautaire l'a validée le jeudi 8 avril 2021.



La commune a fait appel à l'EPF-SMAf (Etablissement foncier pour les communes) afin d'engager l'estimation et l'achat de certains terrains qui concernent directement les cabanes de pierre. Pour cela, le conseil a validé le 24 juin la « Convention de portage » pour que l'EPF procède aux démarches.

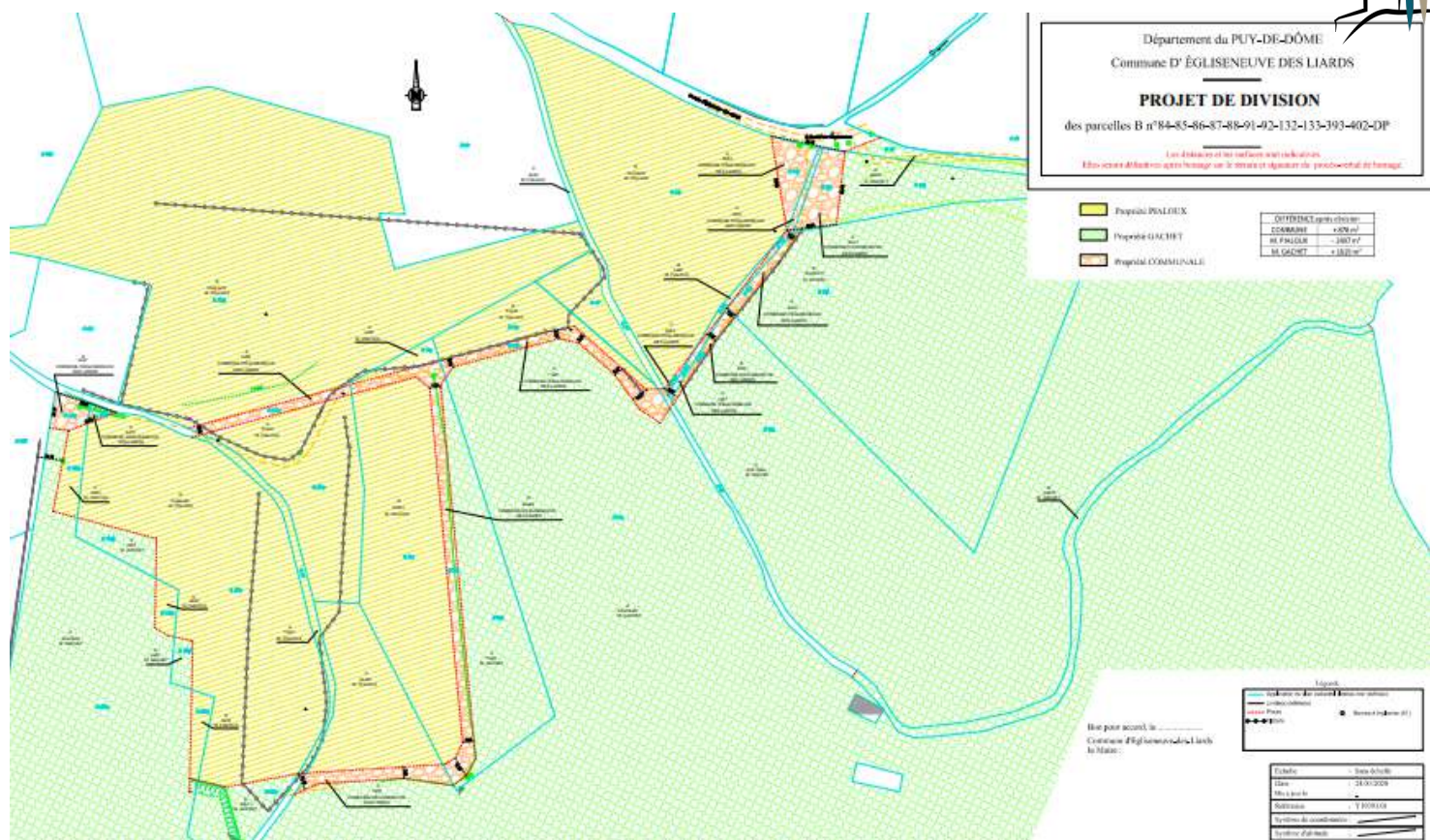


Maison en 2004

Notre volonté est de sauvegarder ce **patrimoine exceptionnel** avant qu'il ne disparaisse irrémédiablement (voir photos). Un sentier balisé sur l'ensemble de la commune pourrait réunir ce site avec les orgues de la montagne de Liards, l'église et nos si beaux paysages ! Nous ferons, lorsque les conditions sanitaires nous le permettront convenablement, une réunion publique pour parler de ce projet, des travaux qui seront à réaliser (travaux participatifs) et des chemins à entretenir... **Nous comptons sur vous toutes et tous !**



Maison en 2019



Depuis plusieurs années, un projet de divisions de parcelles entre propriétaires et la commune était en cours. Nous avons réuni les parties afin d'accélérer le processus et nous sommes à présent prêts pour faire faire le bornage des chemins ruraux et les zones de retournement pour les travaux forestiers. La commune a de petits moyens. Nous avons fait plusieurs demandes en attente pour le moment afin de connaître les aides possibles et éligibles (Europe/Région et API). Une réunion de chantier préparatoire sera programmée au début de l'automne avec les agents du SIVU pour évaluer notre capacité à faire les travaux nous-mêmes.

Ces « dessertes forestières », chemins appartenant à la commune, permettront aussi un accès aux carrières de tailleurs de pierre afin d'éviter le stationnement dans le village du Fay.

D'autres « échanges » auront lieu aussi entre propriétaire et commune pour agrandir certains endroits en bord de chemin communal. Nous reviendrons plus en détail dans un prochain bulletin.

NOTRE COMMUNE S'ENGAGE : ZÉRO PHYTO

Comme promis sur la profession de foi, nous nous étions engagés pour ne plus utiliser de produits phyto dans les espaces publics.

C'est le cas depuis le début de l'hiver 2020-2021. Tous les terrains communaux ne sont plus traités : cimetière, terrain communal et pétanque, bords de routes du bourg, gîte communal, les deux stations d'épuration).

Notre commune s'engage

objectif



ZERO
PESTICIDE

PANNEAUX « ROULEZ TOUT DOUX ! »

Depuis quelques années des panneaux de prévention sont présents devant quelques villages. Nous allons en poser à l'Equinlerie, au Fay et route de Condat à Cassot.

Vous qui conduisez, merci de respecter les limitations de vitesse et les usagers de la route (cyclistes, piétons).

Une limitation de vitesse dans le bourg est à l'étude ainsi qu'à Charrel.

Nous demandons un peu de civisme afin que tous, nous soyons vigilants envers les autres, merci.



Qu'est-ce que le pavoisement ?

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge comme le définit l'article 2 de la Constitution de 1958. En dehors de cet article, aucun texte législatif ou réglementaire ne fixe les règles de pavoisement des édifices publics.



Le drapeau tricolore français est le seul emblème qu'il convient d'arborer sur les bâtiments et édifices publics lors de la célébration des fêtes nationales. Cependant, il appartient au Premier ministre, par l'intermédiaire du secrétariat général du Gouvernement, de donner des instructions aux ministres pour le pavoisement des bâtiments et édifices publics : soit à l'occasion de cérémonies nationales, soit à l'occasion de la réception des chefs d'État étrangers, soit pour la mise en berne des drapeaux lors de deuils officiels. Un message est adressé à tous les préfets qui sont chargés de veiller au respect de ces instructions. La circulaire n° 246 du 4 mai 1963 traite du pavoisement des édifices publics aux couleurs de l'Europe, en précisant qu'il n'y a aucune objection à pavoiser les édifices publics aux couleurs de l'Europe, dès lors qu'est utilisé le drapeau adopté en 1955 par le Comité des ministres du conseil de l'Europe : douze étoiles sur champ d'azur, en précisant cependant que le drapeau tricolore reste le seul emblème qu'il convient d'arborer sur les bâtiments publics pour la célébration des fêtes nationales.

Toutefois, le pavoisement des édifices aux couleurs de l'Europe est possible, dès lors qu'il se fait en association avec les couleurs françaises (décret du 4 mai 1963) et à condition que le drapeau européen soit placé à droite du drapeau français (donc vu à gauche de celui-ci en regardant l'édifice public).

Commémorations

Malgré les conditions sanitaires, nous avons pu célébrer les commémorations du 8 mai 2020, du 11 novembre 2020 et du 8 mai 2021. Le message de la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et la lettre de l'UNAF ont été lues par le maire devant quelques personnes. Une gerbe a été déposée en l'honneur des enfants du pays morts pour la France.



Calendrier des cérémonies nationales

Dates	Texte intitulant la journée nationale commémorative	Cérémonies
19 mars	loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
Dernier dimanche d'avril	loi du 14 avril 1954	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
8 mai	loi du 2 octobre 1981	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
2ème dimanche de mai	loi du 10 juillet 1920	Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme
9 mai		Journée de l'Europe (couleurs nationales + couleurs de l'union européenne) Il s'agit de la date anniversaire de la «déclaration Schuman»
27 mai	loi du 19 juillet 2013	Journée nationale de la Résistance
8 juin	loi du 26 mai 1985	Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine
18 juin	décret du 10 mars 1986	Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi
16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit	loi du 10 juillet 2000	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France
25 septembre	décret du 31 mars 2003	Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
11 novembre	loi du 24 octobre 1922, en bas de page et loi du 28 février 2012	Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France
5 décembre	décret du 26 décembre 2003	Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie



Pour la salle du centre d'animation :

Habitants de la commune = - sans chauffage = 60€
 - avec chauffage = 90€
 Personnes hors commune = - sans chauffage = 170€
 - avec chauffage = 200€

Pour le gîte communal : (hors période Gîte de France)

Location par semaine = 300€

Location par nuit = 60€

Pour toutes réservations, vous pouvez passer à la mairie aux horaires d'ouverture (mercredi après-midi 14h30-17h30) ou le samedi matin (9h30-12h30), appeler la mairie 04 73 96 84 58 ou par mail : mairie.egliseneuvedesliards@wanadoo.fr

Référente : Estelle Béal

HORAIRES OUVERTURES MAIRIE ET PERMANENCE



MERCREDI : 14h30-17h30

et le **SAMEDI** : 9h30-12h30

Permanence du maire : MERCREDI : 16h30-17h30

Téléphone : 04 73 96 84 58 Fax : 04 73 96 87 46

Email : mairie.egliseneuvedesliards@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-egliseneuvedesliards.fr>



LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : JUIN 2021



Bureau de vote scrutin départemental

Les conditions sanitaires devant être respectées, nous avons décidé de faire les élections à la salle des fêtes. Comme nous n'avons pas d'isoloir, Michel Redon nous a fabriqué deux isoloirs sur mesure ! Nous avons organisé le cheminement et les tours de garde des assesseurs pendant les deux journées : merci à celles et ceux qui sont venus prêter main forte !



Les élections départementales et régionales ont eu lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. De très nombreuses personnes nous ont signalé ne pas avoir reçu les professions de foi des candidats des deux élections des deux tours ainsi que les bulletins de vote. Nous avons noté dans les procès verbaux de chaque scrutin ce problème grave. Comme la très grande majorité des communes de France, la participation a été historiquement basse : 41% au premier tour et 36% au second.



Bureau de vote scrutin régional



Lors de la séance du **23 juin 2020**, le Conseil a élu le maire, les adjoints et les conseillers délégués ainsi que les commissions pour une gestion collective et démocratique de la commune :

Membres du SIVU :

Christophe VEZON, Elie BOYER, Alain LACOURT, Estelle BEAL, Nathalie BEAUMEL

Délégué SIEG :

Délégué titulaire : M Georges MORAKIS
Délégué suppléant : M Alain LACOURT

Délégués SICTOM :

Délégué titulaire : Mme Astride JOLY
Délégué suppléant : M Pierre CHASSAING

Délégués SIAEP (eau potable) :

M Michel REDON
M Yves PIALOUX

Délégués Fée des ACTS :

Elie BOYER
Astride JOLY

Délégué API :

Délégué titulaire : M. Christophe VEZON
Délégué suppléant : M Michel Redon

Délégué EPF-SMAf : M. Christophe VEZON

Commission TRAVAUX / APPELS D'OFFRE Christophe VEZON, président de la commission
Michel REDON, Pierre Chassaing, Alain Lacourt, Jo Morakis, Elie Boyer

Commission INFORMATION / COMMUNICATION

Christophe VEZON, maire/ Michel REDON, 1er adjoint / Pierre Chassaing 2ème adjoint, / Astride Joly, conseillère / Estelle Béal, conseillère / Nathalie Beaumel, conseillère / Elie Boyer, conseiller, / Alain Lacourt, conseiller/ Michel Haslay, conseiller / Jo Morakis, conseiller / Yves Pialoux, conseiller

Commission communale des impôts directs (CCID)

Christophe VEZON, maire et président de la commission
- Titulaires : Estelle Béal, Nathalie Beaumel, Pierre Chassaing, Pierre Arnau, Jean-Luc Bard, Michel Courtine.
- Suppléants : Astride Joly, Georges Morakis, Yves Pialoux, Nathalie Bourdier, Michel Drevet, Patricia

Guittard

Responsables GÎTE et SALLE D'ANIMATION

Estelle Béal, conseillère déléguée aux gîte et salle d'animation / Christophe VEZON / Michel Redon

Commission Révision des listes électorales

Groupe de travail INTERNET et TELEPHONIE

Cette commission est ouverte à toute personne de la commune qui voudrait s'impliquer dans ce projet.

Groupe de travail ADRESSAGE

Christophe VEZON / Michel Redon / Pierre Chassaing / Elie Boyer / Astride Joly

Lors de la séance du **29 juillet 2020**, le Conseil a voté le budget.

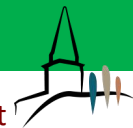
Séance du **18 septembre 2020**

Séance du **23 octobre 2020**

Séance du **11 décembre 2020** : Le conseil a renouvelé la convention santé au travail, a validé le courrier informatif sur l'adressage que vous avez reçu, a été informé et a donné son avis sur le projet d'installation d'un composteur et la mise en place d'une plateforme de gestion des déchets verts à Egliseneuve. Le maire a présenté les propositions de logo pour la commune afin que le conseil se décide sur son choix.

Lors de la séance du **5 février 2021**, le conseil a validé la numérotation et le nom des rues à l'ensemble de la voirie communale. Il a approuvé le pacte de gouvernance mis en place par les élus d'API, a validé le rapport de la CLECT 2020 (transfert des charges vers une EPCI), a approuvé l'achat de cases pour le columbarium et il a approuvé le plan de financement des travaux de ce dernier (voir article dans ce bulletin).

Lors de la séance du **12 mars 2021**, le Conseil a voté pour la création de la ZAD des Carrières au Fay, a voté la révision des statuts d'API, il a signé la motion contre la fermeture de la trésorerie de Jumeaux. Le conseil a délibéré pour la programmation de la fibre auprès d'Auvergne-Très-Haut-Débit, il a signé la motion de soutien aux écoles en zones rurales menacées de fermetures de classes.



Lors de la séance du **14 avril 2021**, il a été décidé de ne pas modifier les taux actuellement en vigueur et les vote comme suit :

Taxe Foncière (bâti), taux 2021 : 29,04 %

Taxe Foncière (non bâti), taux 2021 : 67,29 %

Le Conseil a voté pour le compte administratif 2020 et a approuvé le compte de gestion et l'affectation du résultat de fonctionnement 2020. Il a aussi voté le projet de budget primitif 2021 à l'unanimité.

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, la vérification des diverses installations dans les bâtiments communaux est obligatoire. Le conseil a consulté 2 devis et a choisi la SOCOTEC pour réaliser ces interventions. Le Conseil a aussi choisi le prestataire pour la réalisation des plaques de rue et numéros. (l'entreprise AlphaB de Clermont).

Le conseil a approuvé le nouveau plan de financement pour les travaux de voirie (voir article plus loin) afin de baisser les coûts.

Lors de la séance du **28 mai 2021**, le conseil a validé le projet de portage foncier par l'EPF-SMAf pour l'acquisition future de terrains au site des Carrières. Il a validé le plan de financement pour les dépenses liées à la pose des plaques de rue et des numéros. Une délibération a été rédigée afin de faire une demande de fonds de concours à l'API pour les dépenses d'adressage.

SITUATION INTERNET, TÉLÉPHONIE, 4G...

La commune a décidé d'agir dans trois directions pour essayer d'obtenir de meilleures conditions de téléphonie et internet :

1. Projet New-Deal : Trois antennes relais sont installées sur les communes de Saint-Quentin et Brousse en triangulation. Ces antennes 4G permettront ainsi une bien meilleure couverture mobile, mais aussi pour celles ceux qui le souhaitent (certains le font déjà avec les antennes relais d'Isserteaux ou d'Issoire) d'avoir de la 4GHome. Cela permet en effet, à l'aide d'une antenne, d'un décodeur et d'une carte SIM d'avoir un bon débit à domicile. Plusieurs personnes sur la commune l'ont déjà fait.

2. Projet Fibre : le conseil municipal a refait une délibération et un courrier pour demander l'éligibilité à la pose de la FTTH (fibre à domicile). Certaines communes comme Sauxillanges ou Sugères seront prochainement équipées d'un tel réseau. Alors pourquoi pas nous ? Nous sommes en train de réfléchir pour l'égagement des chemins concernés par les lignes (environ 5 km).

3. Projet Hertzien : Enfin, et pour ne pas avoir nos œufs dans le même panier, nous réfléchissons - grâce à l'aide et aux conseils précieux de Dominique - à la solution de l'installation d'une antenne relais hertzienne. Pour cela nous devons faire une étude de faisabilité et nous devons étudier les coûts importants....

Au mois de mai, nous avons reçu en mairie plusieurs DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux) de la part d'Orange pour le changement de très nombreux poteaux sur la commune. Nous n'avons pour le moment pas de nouvelles informations, mais nous pensons que ce changement va dans le bon sens à la suite de toutes les démarches que nous faisons depuis plusieurs années.

Les relais 4G (plus souvent 3G pour le moment) sont en fonction depuis début juillet !



N'hésitez pas à signaler toutes les pannes, accidents sur le réseau (lignes à terre, poteaux abîmés ou cassés...) auprès d'Orange et la mairie.
Ci-dessus intervention au Fay juillet 2020.



Découpes et soudures à l'atelier

Le terrain derrière la salle des fêtes fait partie du gîte. A ce titre, lorsque le gîte est loué ce terrain devient privé. A la demande de locataires et pour répondre au cahier des charges de Gîte de France, nous avons décidé de faire un portail afin de fermer ce terrain. Ainsi les personnes venant avec un animal pourront le laisser dehors. Les enfants du gîte pourront jouer en toute sécurité. Le portail sera posé cet automne.

NOUS RAPPELONS QUE CE TERRAIN EST COMMUNAL ET APPARTIENT À TOUS. IL **FAUT RESPECTER CE LIEU**. LES JEUX DE BALLONS Y SONT INTERDITS ET ON NE DOIT PAS DÉPLACER LES CONTAINERS À POUBELLES, ON NE MONTE PAS SUR LES MURS, NI SUR LE TOIT. MERCI.

Mise en place serrurerie
Avril 2021

TRAVAUX : RÉFECTION GÎTE COMMUNAL ET PETITS TRAVAUX

Pause des radiateurs, Ent Morakis Elec-
mars 2021

Les travaux du gîte ont dû être repoussés à octobre 2021. Pour le moment, seuls les convecteurs ont été changés et quelques menus petits travaux d'entretien réalisés.



Gîte avant les restaurations de cet automne

PETITS TRAVAUX : CHASSES D'EAU

Une **chasse d'eau** utilise 6 à 12 litres d'eau à chaque usage ce qui représente entre 3500 et 3800 litres d'eau par an et par personne ! La salle des fêtes ne fonctionne pas tous les jours, mais les soirées de forte affluence, les deux toilettes peuvent fonctionner en continu. Nous devons atteindre cette consommation de 3500L par an.



Avec une double chasse d'eau nous réduirons conséquemment la consommation. Nous ferons la même installation dans les toilettes PMR de la mairie et les toilettes du gîte.

NETTOYAGE ABREUVOIR

Nettoyage et curage à plusieurs...

Au mois d'août 2020, belle initiative pour le nettoyage du bac communal dans le bourg. **Bravo les enfants !**





L'autorité territoriale doit, dans le but de garantir la santé et la sécurité de ses agents, des habitants et usagers des locaux municipaux mettre à disposition des locaux, des installations et des équipements conformes à la réglementation en vigueur et les maintenir en bon état de fonctionnement.



D'après l'article R.4224-17 du Code du Travail, la collectivité a l'obligation de faire réaliser des vérifications périodiques soit par une personne qualifiée de la collectivité soit par une entreprise spécialisée. Celles-ci permettent de s'assurer du maintien en conformité et de mettre en place des mesures correctives si nécessaire.

Le conseil municipal a fait le choix (après étude des devis) de valider la convention avec la SOCOTEC — entreprise spécialisée dans ce genre d'intervention.

Le contrat stipule la vérification des points suivants :

- Vérification périodique des installations électriques (salle communale et salle des jeunes / gîte communal / église / mairie)
- Vérification périodique de sécurité des installations gaz et appareil de cuisson en ERP
- Vérification périodique de l'aire de jeux
- Vérification des moyens de secours, alarme et protection incendie
- Vérification périodique dispositifs de protection contre la foudre.



Coût : 1026€ la première année puis 726€ par an



Dépôts devant le container... nettoyages... encore une fois...

Vérification des extincteurs obligatoire une fois par an. Visites réalisées par la SPARA, filiale de GROUPAMA, assureur de la commune.

La commune disposera de 6 extincteurs (mairie, salle des fêtes, gîte et église).



Le container à verre placé devant le cimetière est un bien pour tous. Merci de ne pas déposer vos verres par terre, de ne pas déposer des pots pleins... Ce n'est ni une poubelle, ni une déchetterie.

Les vitres cassées doivent être jetées dans les déchets résiduels (poubelle).

De plus, les couvercles, capsules, bouchons peuvent être jetés dans le bac placé dorénavant à côté.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135€.



13



Nous avons acheté un tracteur-tondeuse dès l'été dernier pour que Daniel puisse tondre et ramasser les végétaux dans de meilleures conditions.

Financement :

Achat tracteur-tondeuse : 1600 €

Achat remorque + boule : 100 €



Les missions de Daniel :

- entretien hebdomadaire des deux stations d'épuration (le Bourg et Charel)

- tonte des parties communales du bourg, cimetière, gîte, pré communal et abords des stations

- nettoyage et entretien des rues du bourg

- nettoyage et entretien cimetière.

Nous rappelons que cet emploi représente 12h/hebdomadaire.

Les autres missions (entretien des chemins, fossés, déneigement, travaux sur chemins communaux) sont réalisées avec le SIVU.

Réfection du chemin de la Cour à la Vancie



Le chemin de la Cour était en mauvais état depuis quelques temps. Il fallait intervenir urgemment car un trou important s'était formé (travaux précédents en 2004).

Les sols sont en train de se tasser et les deux employés du SIVU interviendront dans un troisième temps pour ajouter un lit de tout-venant afin de stabiliser les sols.

Une réunion de la commission travaux a été faite le 16 décembre 2020 sur place avec Stéphane et Daniel. Il a été décidé dans un premier temps de « couper » le chemin à toutes circulation (danger grave).

Cet endroit a toujours été fragile : présence d'une *sagne*, le chemin passe sur une ancienne digue.

Puis ils sont intervenus en décaissant complètement cette partie de chemin pour ajouter une buse d'évacuation des eaux en aménageant un empierrement afin de stabiliser les bords. Les piquets bordant les prés ont aussi été replantés.



Travaux réalisés en mars 2021.



Réfection des chemins communaux sur les hameaux du Cros, les Liards et La Vancie.

Le curage des fossés a été réalisé par les employés du SIVU en amont des travaux.

Cette réfection consiste dans la pose d'un enduit bicouche et renforcement de chaussée ou en reprofilage puis d'un grave bitume à certains endroits.

Coût HT (CYMARO) : 27 826€

Aide DETR (Etat) : 8 400€

Aide FIC (département) : 7 000€

Fonds de concours API : 6 213€

(Aides 77%)

Part communale : 6213€

(23% autofinancement)



Curage du chemin du Cros



Curage du chemin du Cros

L'**émulsion gravillonnée** ou **bicouche** est une technique qui consiste à répandre directement sur la chaussée une **couche de liant** se composant de **bitume liquide**, qui est répandu à chaud, et par la suite des **gravillons** qui viennent s'insérer dans le liant. **Cette opération est répétée de deux à trois fois** selon les besoins. Le haut du chemin du Cros a reçu une pose de grave bitume.



Pose de la bicouche à La Vancie



Chemin avant la pose de la colle, arasement d'une souche



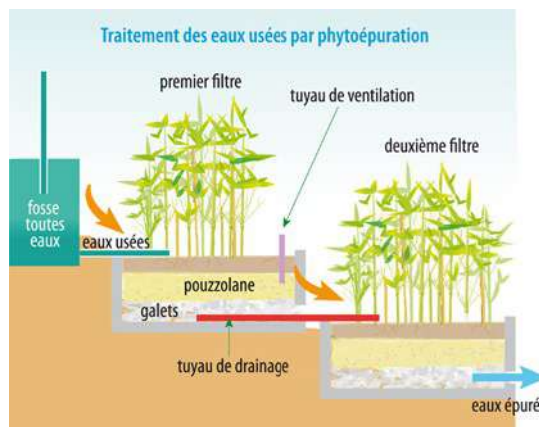
Fin des travaux à La Vancie



Compétence Assainissement

Depuis 2020, la compétence « Assainissement, eaux pluviales » est passée à l'API. Le budget est géré par les services de l'Agglo. Cependant les travaux d'entretien (hebdomadaire), la tonte et le débroussaillage, le fauchage annuel des roseaux et leur évacuation, ainsi que la surveillance des lieux (veille contre les rats par exemple) sont donnés sous forme d'heures à Marie-Paule qui les facture ensuite au service concerné à l'API.

Le principe de la phytoépuration



Il s'agit de confier aux bactéries présentes dans les racines des plantes ou roseaux le soin de réussir la filtration des eaux usées.

Ces dernières passent dans des bassins (généralement deux, prétraitement puis traitement) remplis de graviers de différents calibres où sont plantés des végétaux macrophytes originaires de zones naturelles humides. L'épuration des eaux se fait par le système racinaire et les graviers.

Des aides pour l'assainissement non-collectif

L'AGENCE DE L'EAU

Taux de subvention : 30 %

L'agence de l'eau soutient la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ces interventions sont limitées à certains secteurs notamment les zones de revitalisation rurale et littoral qui font l'objet d'une opération groupée de mise en conformité des branchements diligentée par la collectivité compétente.

Renseignements :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/particuliers.html>

ou par téléphone : 04 73 17 07 10
Délégation Allier-Loire-Amont



Station du bourg-l'Equinellerie après l'entretien de tonte

L'ANAH

Agence Nationale de l'Habitat apporte des aides pour améliorer votre logement (selon conditions de ressources). https://monprojet.anah.gouv.fr/pages/infos_po



L'API

Pour toute demande (collectif ou privatif) vous devez passer par le service de l'API (responsable M. Philippe Godard, philippe.godard@capissoire.fr, ou Tél : 04 15 62 2000



Dératisation des stations et conduites eaux pluviales

Daniel a signalé la présence de rats dans les deux stations cet hiver. Par l'intermédiaire d'API, nous avons contacté l'entreprise Ratounett d'Issoire qui est venu faire un diagnostic le 3 mars 2021. Des rats se trouvaient aussi dans les conduites d'eaux pluviales... L'entreprise est revenue traiter et le problème semble résolu. De nombreux trous avaient été faits, la bâche, elle aussi avait été percée. Il fallait traiter rapidement avant la pousse des roseaux. Le coût incombe à présent à API dans un premier temps puis ses services refactureront la prestation à la mairie (budget assainissement API).



Des rats dans la station d'épuration.



Les travaux de construction du columbarium ont commencé au mois de mai.

L'entreprise **GIRON** a récupéré les pierres puis les a transportées au nouveau cimetière. Là, Davy a procédé de nouveau aux tracés, puis aux dégagements et terrassements. Grâce à la minipelle, il a pu dresser les pierres et les maintenir pour les sceller avec une grande dalle en béton armé afin d'assurer leur maintien et la sécurité de tous. Ensuite cette dalle a été entourée



pour agrémenter la



d'éléments taillés qui restaient bordure. Le centre a été recouvert de gravier. Davy a procédé de même pour la dalle de l'angle avec l'installation d'une dalle et d'une grille recouvertes de deux sortes de graviers.

Dans un second temps, l'entreprise **LEDOURNER** doit intervenir pour la pose des cases sur le monument. Pour finir, les gravures sur columbarium et le jardin du souvenir sont prévues.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX COLUMBARIUM 2021

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
		Fonds de concours API	50%	2899,00
Construction Columbarium	1 949,21 €			
6 cases + pose	3 850 €			
		Autofinancement de la commune	50%	2 900,21 €
TOTAL HT	5 799,21 €	TOTAL	100%	5 799,21 €



Portail du nouveau cimetière et table pique-nique



Le portail du nouveau cimetière était en très mauvais état depuis longtemps : il menaçait de tomber, ne fermait plus et un des gonds tenait avec une ficelle...

C'est Loïc Pialoux (ferronnier d'art) qui s'est lancé

dans la restauration (vous trouverez sa carte au dos du bulletin). De nombreux éléments ont dû être refaits, ainsi qu'une peinture.

Michel Redon a fabriqué une belle et solide table de pique-nique posée sur le parking devant le cimetière. Tout le monde pourra profiter désormais de la belle vue !



Un peu de voirie : boucher les trous...

Daniel a bouché à l'automne 2020 des trous devant le mur du cimetière avec du bitume à froid. Les trous avaient été causés par les écoulements d'eau sur un sol peu stable. Il y avait danger pour les voitures.





Les coûts d'adressage ont été nuls car nous avons pris en charge tout le travail préparatoire des noms de rue, de la numérotation.

Le coût d'un adressage par la Poste aurait été de 3500€ environ.

Un premier courrier a été envoyé à tous les habitants pour leur faire la proposition de nom et quelques personnes ont répondu. Nous avons bien entendu respecté ces choix et modifié en conséquence la nomenclature.

Dans un deuxième temps, nous avons créé la BAL (Base d'Adressage Local) sur un site officiel. Ceci permet d'envoyer automatiquement les modifications à certains organismes.

Après validation par le conseil, nous avons commandé les plaques de rue et les plaques de numérotation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 8

Absent(s) représenté(s) : 0

Absent(s) : 3

L'an deux mil vingt et un.

Le 28 mai à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VEZON Christophe, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2021.

Présent(s) : Mmes BEAL et JOLY, MM VEZON, REDON, HASLAY, PIALOUX, BOYER et CHASSAING.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) excusé(s) : M MORAKIS

Absent(s) : M LACOURT, Mme BEAUMEL

Secrétaire de séance : Mme BEAL

Délibération n°2021-20



Objet :

Mise en place de l'adressage –
Demande de Fonds de concours
API – Plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°2021-16 en date du 14 avril 2021, et n°2021-19 en date du 28 mai 2021, une opération de mise en place de signalétique d'adressage a été validée et propose de solliciter le versement d'une partie du Fonds de concours octroyé par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (API), à ses communes membres.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- De solliciter le versement d'une partie du Fonds de concours octroyé par API aux communes membres
- D'établir le plan de financement de cette opération comme suit :
 - Montant des travaux : 3 912,09 € HT
 - Fonds de concours API : 1 956,00 €
 - Autofinancement ou emprunt : 1 956,09 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à cette demande.



SIAEP : LA GESTION DE L'EAU AU NIVEAU LOCAL !

Le linéaire du réseau de canalisation du service d'eau potable est de plus de 500km !

Les compétences du SIAEP sont la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau avec tout l'entretien et les travaux que cela incombe

Le service public d'eau potable dessert plus de 4 700 abonnés sur les communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, Echandelys, Egliseneuve des Liards, Manglieu, Pignols, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Eloy-la-Glacière, Sallèdes, Sauxillanges, Sugères, Tours-sur-Meymont.

Après les élections municipales de 2020, de nouveaux délégués ont été désignés, Marie-Laure NUNES, Maire d'AUZELLES a été élue Présidente, et un nouveau bureau mis en place.

Malgré la situation sanitaire (réunions retardées, administration ralentie...), le travail a repris de façon intense sous la direction de notre nouvelle Présidente :

- Embauche d'un agent pour relever les compteurs;

- Travaux :

- * Poursuite des travaux engagés à BOUSSE, SALLEDES et DOMAIZE ;
- * Poursuite des travaux en cours et lancement de nouveaux programmes de mises en conformité des captages (travail énorme car il y a plus de 50 captages) ;
- * Réfection de la chambre des vannes des réservoirs de Vironne (CUNLHAT) et de Liards (EGLISENEUVE DES LIARDS) ;
- * Révision des tarifs de l'eau (1,30 €/m3) ;
- * Réflexion sur l'adhésion du SIAEP du Bas Livradois au Syndicat Départemental d'Interconnexion Eau Potable. A ce jour, aucune décision n'a été prise car le coût de cette adhésion nous paraît élevé.

Michel Redon, vice-président du SIAEP



NAISSANCES

PERAL CHEVALIER Marius (23/07/2020) . Félicitations aux parents !

ROUVET Léonie (29/09/2020). Félicitations aux parents !



MARIAGES

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX MARIÉS

DUMAS Denis et IZAUTE Marie (26/06/2021)

CHAMPROUX Alain et Marie-Bernadette GIMBRETIERE
(17/07/2021)



DÉCÈS

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES

ITIER François (19/04/2020)

CHAMPROUX (BARD) Marthe (04/09/2020)

REDON (COUDERT) Anne Marie (16/02/2021)

ROUX Robert (09/07/2021)



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



Besoin d'informations sur Egliseneuve, son histoire, ses environs ?

Vous pouvez consulter sur internet ou passer à la mairie :

<http://www.mairie-egliseneuvedesliards.fr/>

ou [wikipedia.fr](https://fr.wikipedia.org/wiki/Egliseneuve_des_Liards)

Effectifs maternelle année scolaire 2021/2022 : PS=14 / MS = 16 / GS = 20

Effectif total = 50

Effectifs élémentaire année scolaire 2021/2022 : CP=20 / CE1=20 / CE2=21 / CM1=18 / CM2=19

Effectif total = 98

Si la fermeture a été évitée cette année en élémentaire, les effectifs pour 5 classes sont faibles. Un comptage sera effectué à la rentrée par l'inspection.

Une nouvelle Atsem en contrat aidé a pris le relais de Mélanie Marquet : Morgane Richalet.

Indiana Favart, en contrat aidé jusqu'au mois de juillet vient d'être embauchée en CDI à partir du mois d'août (28 h annualisées). Amandine Combelle reste en CDI à mi-temps. Les enseignantes remercient la municipalité pour la création d'un deuxième poste d'ATSEM en CDI. Le choix entre différentes candidatures et après entretien s'est porté sur Indiana : l'équipe éducative est très satisfaite de ses compétences et de son sérieux

Voici quelques éléments nouveaux à prendre en compte depuis le 27 avril :

1) L'enseignement de la natation : le calendrier et l'organisation avec les parents agréés sont prêts pour la 1^{ère} période pour les CE2, CM1 et CM2. Les CP et les CE1 s'y rendront en 4^{ème} période.

2) Partenariat avec API : Des dossiers de candidatures ont été déposés auprès de l'API pour poursuite des actions sur le développement durable. Une candidature est également présentée pour bénéficier des interventions en musique et poursuivre le travail sur la voix, la polyphonie.

3) Journal scolaire : des contacts ont été pris avec l'OCCE pour une aide à la mise en place du journal scolaire.

En maternelle :

Le projet d'école s'intitule "apprendre pour être mieux compris : le langage comme outil pour raisonner, argumenter et communiquer". L'an prochain il sera articulera autour de 4 projets sous-jacents :

1. les Incorruptibles (loi 1901) : cette association a pour objectif de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité. Les élèves vont devenir jurys en votant pour leur livre préféré. Cela permettra de travailler le langage et plus particulièrement l'argumentation et l'esprit critique.

2. Action Contre la Faim : Pour sensibiliser les élèves au problème de la faim dans le monde (difficultés d'accès à la nourriture et à l'eau), chaque élève décorera 4 grandes cartes postales qu'il proposera à la vente au prix de 1 euro la carte postale dans sa famille ou dans son voisinage. Les bénéfices seront reversés à l'association.

3. L'école a postulé pour participer à deux thématiques proposées par l'API :

* environnement et développement durable (sensibilisation des enfants aux enjeux du territoire, particularités et richesses environnementales dans le but de sa préservation)

* sensibilisation au patrimoine (éducation artistique et culturelle autour du patrimoine local par l'intermédiaire d'expositions, de visites, de balades et d'ateliers tout au long de l'année)

Nous attendons la réponse de API pour savoir si une de ces deux thématiques avec prêt de mallettes et animations sera validée.

4. Dans le cadre du festival du Trac, des animations avec une artiste plasticienne Paule Kingler sont envisagées pour créer des bannières et les exposer dans le village. Ce partenariat ne sera possible que si des fonds suffisants peuvent être attribués pour financer les interventions de l'artiste (coût prévu : 1100 euros).

Aisance aquatique : cette année scolaire 2020-2021 se termine pour les élèves de GS par un classe bleue à la piscine de Sauxillanges. Grâce à la municipalité et à l'Agence Nationale du Sport qui subventionnent l'activité avec deux maîtres nageurs, le matériel (combinaison, lunettes), le transport du retour et le goûter. Les élèves bénéficient de 8 séances (2 heures par jour sur 4 jours) dont l'objectif est de prévenir les accidents qui peuvent survenir dans les piscines privées avant l'âge de 6 ans. La natation à l'école ne commençant qu'à partir du CP.

Municipalité :

Travaux élémentaire :

Concernant les sonnettes, un système électrique va être installé aux portes de l'école côté Place de la Promenade.

La serrure du portail de la cour du bas va être changée. Les huisseries seront révisées. Aux interrogations portant sur les peintures du couloir, et le changement de la chaudière, la municipalité expose les difficultés à avoir des garanties et des contacts avec les entreprises. Il est demandé une révision normale des tables et des chaises (ponçage des tables en bois, pieds des tables et chaises) ainsi que le rehaussement des pieds de deux petites tables en bois pour les CP.

Travaux maternelle :

- Fin juin, une fuite d'eau venant de l'appartement au-dessus de la salle d'accueil des PS/MS passant par un néon a suscité l'inquiétude des enseignantes. La mairie a aussitôt fait intervenir un plombier qui a constaté la dangerosité de l'état du plancher dans le logement. Le personnel espère que des travaux seront envisagés rapidement pour sécuriser les locaux. La municipalité est attentive à la demande.

- Il est redemandé que la peinture des marquages au sol (vélos et marelles) puisse être fait avant la rentrée pour que les élèves puissent comprendre le parcours et commencer aux beaux jours en septembre leur initiation à la sécurité routière.

Questions complémentaires des parents :

- la collation et le partenariat avec l'Alternateur : il a fallu du temps pour obtenir des devis et des réponses à des questions pratiques. Les enseignantes n'ont encore pas toutes les réponses mais envisagent un partenariat non exclusif avec l'Alternateur pour un passage à des collations bio et/ou locales à la rentrée prochaine. Il n'y aura pas d'incidence sur le coût pour les familles : les enseignantes contacteront des partenaires (mairie ou CCAS) pour obtenir une subvention qui compléterait le financement. masques inclusifs transparents : ne pouvant compter sur des masques fournis par l'Education Nationale, les enseignantes ont acheté deux sortes de masques transparents. L'essai n'est pas concluant car beaucoup de résonance et de buée apportent surtout de l'inconfort. la fête de l'école : les dernières consignes sanitaires ne nous ont pas permis de préparer suffisamment à l'avance une kermesse. Les enseignantes ont préféré réunir les élèves à l'extérieur, en des espaces bien distincts.

Des aides financières pour l'amélioration des forêts



Avec Sylv'ACCTES, le Parc naturel régional Livradois-Forez accompagne financièrement les sylviculteurs qui veulent produire du bois de qualité, tout en tenant compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Les taux de subvention sont de **70 % en forêt privée** et **40 % en forêt publique**. Les surfaces travaillées varient de **2 à 50 ha**. Plusieurs propriétaires peuvent se regrouper pour déposer un dossier en commun.

Le dispositif accompagne une grande diversité de travaux : diagnostics sylvicoles, martelages, compléments et entretiens de régénération (dégagement, nettoyage, dépressage), etc. notamment **en faveur des chênaies**.

Dans celles-ci, l'**aide au martelage** permet de faire appel à un professionnel de la gestion forestière (liste disponible auprès du Parc) afin de déterminer les arbres à récolter et ceux qu'il est plus intéressant de laisser grossir en vue d'une prochaine récolte. Et parce qu'il est indispensable de **bien connaître son patrimoine pour prendre les bonnes décisions**, le diagnostic sylvicole demandé pour bénéficier des aides, est lui aussi subventionné. Il permet au propriétaire d'avoir une

idée précise de l'état de son peuplement et des possibilités qui s'offrent à lui. En effet, il convient de prendre garde aux récoltes définitives et aux coupes rases précoces qui n'apportent pas la meilleure rentabilité économique au propriétaire. Des récoltes progressives permettent, lorsque les conditions sont favorables, d'entamer une démarche de **régénération naturelle** plus économe, tout en étant plus douce pour les écosystèmes et les paysages.

Contact : Morgane Malard, chargée de mission « Forêt-Filière Bois », 04 73 95 57 57, m.malard@parc-livradois-forez.org

La nuit, une ressource à préserver

Photo Parc Livradois-Forez



Conscients des effets de la « pollution lumineuse » sur la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les paysages, les Parcs du Massif central ont engagé une réflexion commune pour **préserver et valoriser le ciel étoilé et la biodiversité**.

La première phase réalisée en 2019 et 2020 entre huit Parcs (Aubrac, Cévennes, Livradois-Forez, Millevaches

en Limousin, Monts d'Ardèche, Morvan, Pilat et Périgord-Limousin), avec des financements de l'État et de l'Europe, a permis principalement :

- d'acquérir des données et d'améliorer les connaissances sur la pollution lumineuse ;
- d'aider les Parcs du Massif central et leurs partenaires à esquisser une stratégie d'actions.

En Livradois-Forez, **dix sites ont fait l'objet de mesures** de la qualité du ciel nocturne, grâce à l'implication de partenaires et de collectivités. Ce travail a abouti à la production de cartes et de données.

La seconde phase du projet (prévue en 2021 et 2022) concerne sept Parcs (Aubrac, Cévennes, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy et Morvan). Elle porte sur l'accompagnement de communes et d'acteurs privés pour développer et adapter les pratiques d'extinction et améliorer l'éclairage public et privé. Sont prévus notamment : la production d'un **guide technique**, la valorisation de **bonnes pratiques**, l'accompagnement pour réaliser des **diagnostics** incluant des préconisations techniques pour réduire l'impact de l'éclairage artificiel, et en associant les habitantes et les habitants.

En parallèle, le Parc Livradois-Forez a sollicité les collectivités, via une enquête en ligne, pour constituer un état des lieux de l'éclairage public sur le territoire : actions réalisées ces dernières années, communes qui éteignent en milieu de nuit, projets envisagés....

Contact : Émilie JAILLET, chargée de mission « Énergies-Mobilité », 04 73 95 57 57, e.jaillet@parc-livradois-forez.org

Qu'est-ce qui se trame en forêt ?

Le projet « Trame de vieux bois en Livradois-Forez » vise à améliorer la **fonctionnalité globale de l'écosystème forestier**. Il s'agit de conserver, de lieux en lieux, un arbre – voire une petite surface – où on laisse « faire la nature » et vieillir le bois à son rythme.

Incompatible avec la récolte de bois ? Pas du tout ! Au contraire, il s'agit d'**accroître la productivité** des forêts en facilitant le développement et la circulation d'espèces exigeantes. Comment ? En s'appuyant sur les dynamiques naturelles du milieu forestier, et notamment des très (très) gros bois et bois morts.

Pour ce faire, l'identification non exhaustive de forêts anciennes, matures et composées d'essences autochtones a été réalisée. Ces forêts sont particulièrement ciblées car elles présentent déjà des **éléments de biodiversité indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème forestier** et les services pour les sylviculteurs y sont nombreux : **régénération, croissance et productivité, résistance et résilience des peuplements face aux perturbations, etc.**

La suite du projet vise à mettre en place des îlots de sénescence, de manière prioritaire mais non exclusive sur ces zones, notamment en portant le projet à la connaissance des propriétaires forestiers puis en accompagnant les premiers volontaires dans leur démarche.

Alors, si vous êtes propriétaire forestier privé ou public, vous pouvez proposer d'inclure tout ou partie de vos forêts dans cette démarche.

Contacts : Jean-Claude CORBEL, chargé de mission « Espèces et activités de pleine nature » et Morgane MALARD, chargée de mission « Forêt-Filière Bois » jc.corbel@parc-livradois-forez.org, m.malard@parc-livradois-forez.org



Toi & Toits recherche de nouveaux sociétaires pour produire de l'énergie photovoltaïque locale.

Le Parc Livradois-Forez accompagne et soutient « **Toi & Toits** », **Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** à l'initiative d'habitant(e)s du Livradois-Forez, depuis ses débuts. Son objet est de développer et produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective en commençant par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics et privés. C'est une manière concrète pour les habitant(e)s de répondre aux enjeux de la transition énergétique localement.

La mobilisation citoyenne a permis de constituer le capital de départ. Des habitant(e)s et collectivités ont ensuite rejoint le projet. **Fin 2020, « Toi et Toits » comptait 82 sociétaires dont 7 collectivités.**

Six toitures correspondant à 2 300 m² de panneaux photovoltaïques et à une puissance de 432 kWc, sont en phase d'étude de financement en vue d'un premier équipement **pour fin 2021**. La production d'électricité que fourniraient ces installations serait équivalente à la consommation électrique d'**environ 200 foyers** (hors chauffage).

Les projets de la SCIC « Toi et Toits » dépendent de la

capacité de celle-ci à mobiliser les acteurs locaux et les citoyens. C'est pourquoi « **Toi et Toits** » recherche **toujours de nouveaux sociétaires.**

Habitant(e)s, collectivités, entreprises, agriculteurs, ce projet de territoire vous intéresse ? Vous souhaitez vous impliquer dans celui-ci ? **N'hésitez pas à contacter « Toi et Toits » :** info@toitoits.fr et consulter le site internet : www.toi-toits.fr



Siège : Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont (63)

167 communes dont : 124 dans le Puy-de-Dôme, 36 en Haute-Loire, et 7 dans la Loire

11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communautés de communes Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Entre Dore et Allier, Mond'Arverne

Communauté, Thiers Dore et Montagne, Auzon Communauté, Rives du Haut-Allier, Brioude Sud-Auvergne et communautés d'agglomération du Pays d'Issoire, du Puy-en-Velay, Loire-Forez

3 départements : Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme.

1 région : Auvergne-Rhône-Alpes

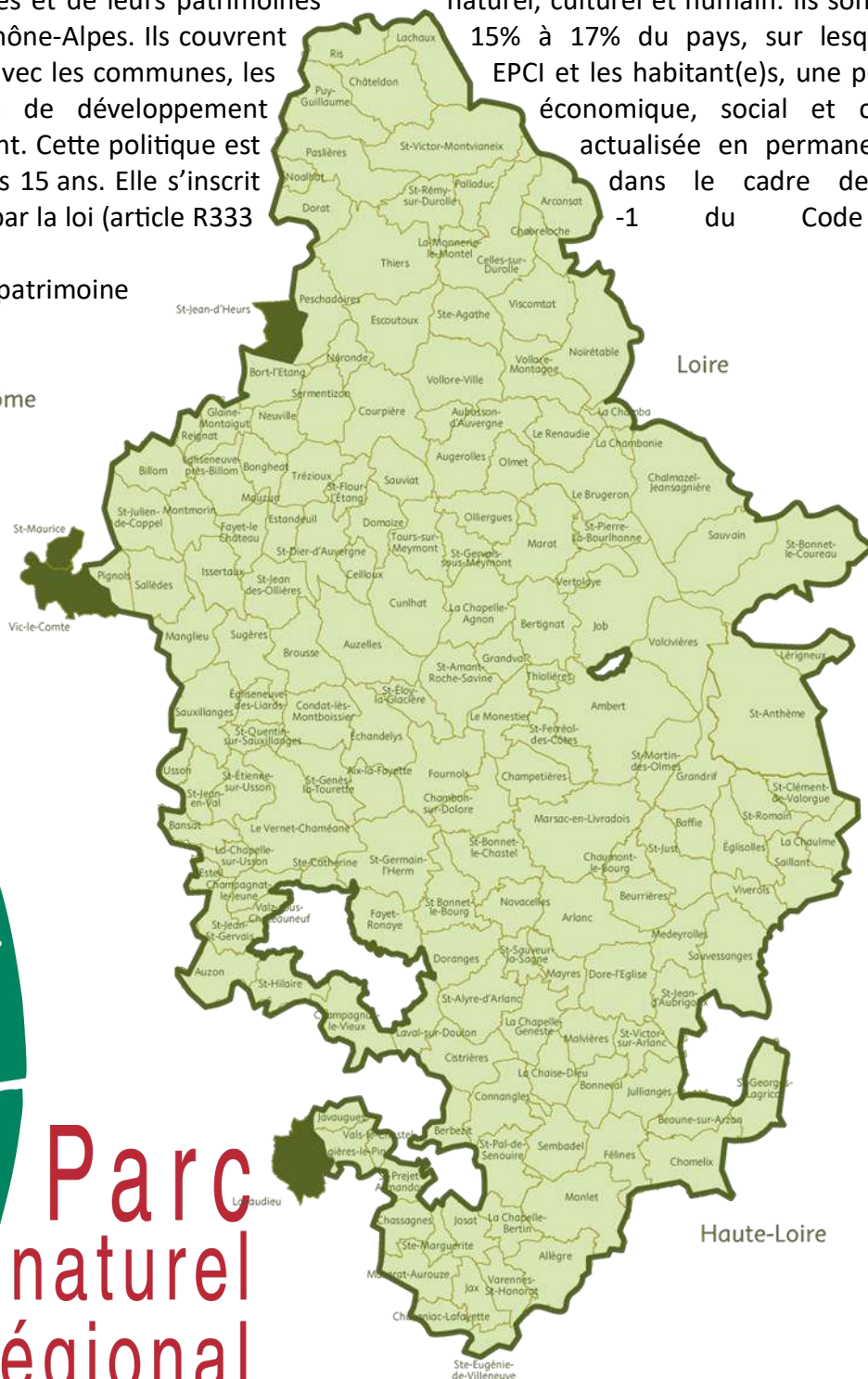
Superficie : 311 035 ha.

Population : 103 883 habitants

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturel, culturel et humain. Ils sont 56 en

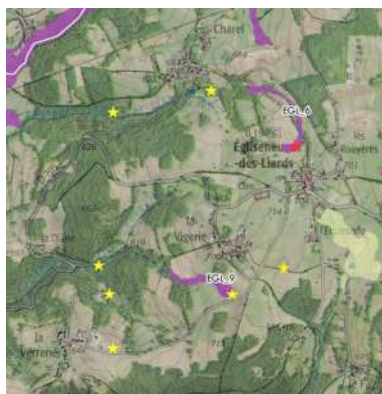
France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 15% à 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement avec les communes, les EPCI et les habitant(e)s, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Cette politique est actualisée en permanence et complètement redéfinie tous les 15 ans. Elle s'inscrit dans le cadre des cinq missions qui leur sont confiées par la loi (article R333 -1 du Code de l'Environnement) :

- 1/ la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- 2/ l'aménagement du territoire,
- 3/ le développement économique et social,
- 4/ l'accueil, l'éducation et l'information,
- 5/ l'expérimentation, l'innovation.



Parc
naturel
régional

Livradois-Forez



Dans le cadre du recensement des zones humides au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Allier Aval (voir le Journal de la commune 2020, n° 14, pp 18-19), une opération de mise à jour de leur inventaire cartographique a été réalisée, entre autres, sur la commune d'Egliseneuve-des-Liards en 2020, pour actualiser une première étude en 2012.

Une campagne de consultation a ensuite été conduite au printemps 2021, dans les communes concernées auprès des acteurs locaux et participants volontaires, afin de mettre à profit les compétences et connaissances de terrain.

Suite à l'examen des documents proposés dans ce processus, nous avons choisi d'apporter une collaboration sur trois points :

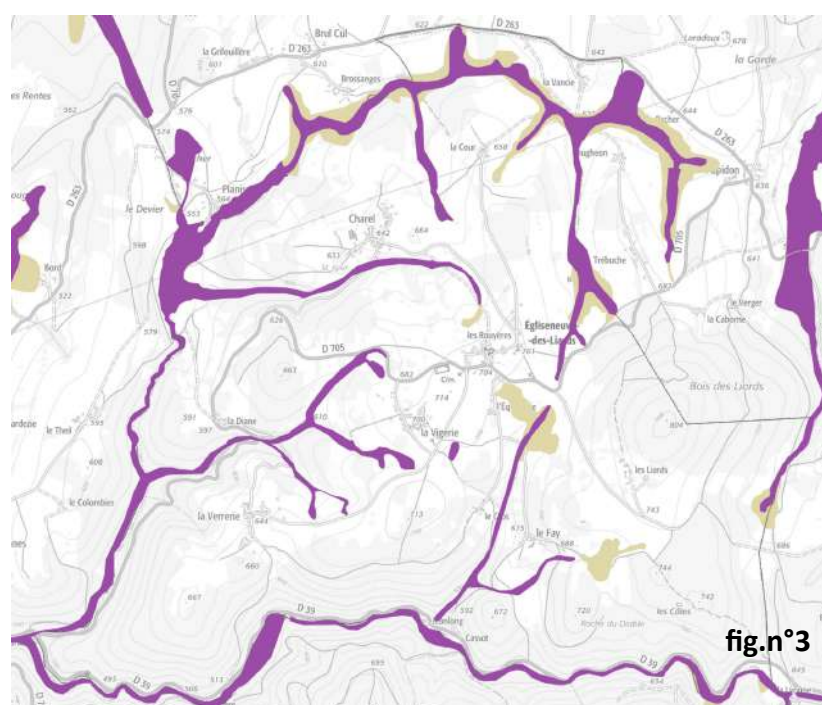
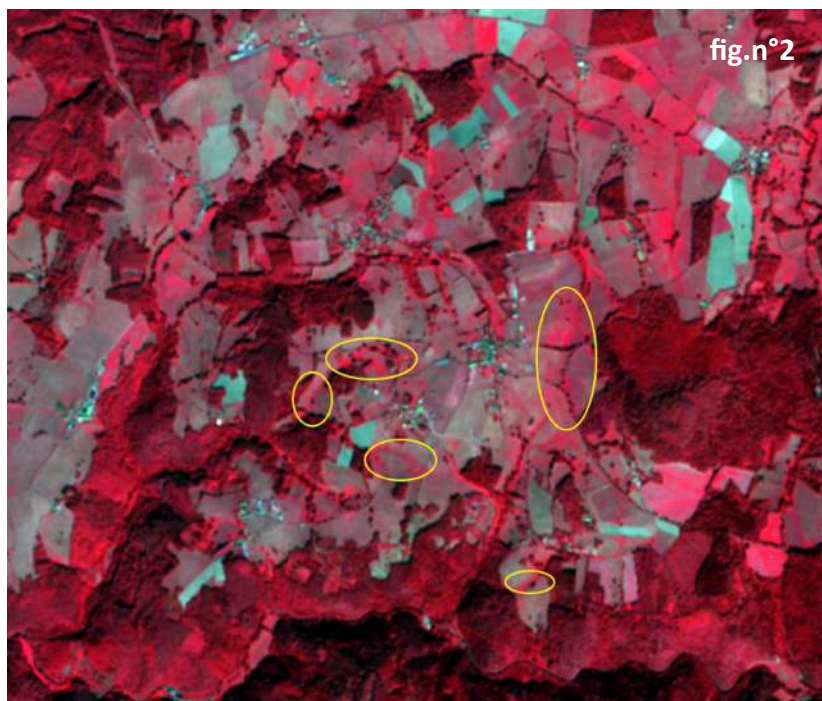
- Une vérification de terrain avec annotation des secteurs humides observés mais non répertoriés sur la carte (**fig. n°1**).

- L'interprétation d'une image satellitaire enregistrée le 17/09/2020 (**fig. n°2**). Il s'agit d'une superposition colorée de trois canaux du spectre de la lumière (infrarouge, rouge et vert) codés respectivement en Rouge, Vert, Bleu. Cette combinaison traduit dans les divers tons de rouge la radiométrie caractéristique des zones pourvues d'un couvert végétal actif. A Egliseneuve, après la sécheresse prolongée de l'été 2020, les récoltes étaient effectuées et les prairies naturelles asséchées. Les bas de versants et fond de vallons herbeux qui apparaissent avec cette couleur intense rouge-rosé constituent de bons indicateurs de la présence d'humidité superficielle ou à très faible profondeur. Sur le flanc ouest de la butte de Liards par exemple, cette image révèle un ruissellement souterrain diffus sur des zones humides plus étendues que celles cartographiées.

- Une réunion de terrain sur place avec les techniciens du Bureau d'Etudes « Acer Campestre » qui ont procédé aux actualisations nécessaires.

La cartographie définitive (**fig. n°3**) a été améliorée en tenant compte de ces apports.

Alain Winckell



Vous voulez acquérir un vélo électrique (VAE)? Il existe des aides de l'Etat, de la Région et vous pouvez demander aussi une aide à l'Agglomération Pays d'Issoire (150€ = aucune condition de ressources). Formulaire téléchargeable sur le site de l'Agglo :

<https://www.capissoire.fr/>

Aides de l'Etat et de la Région (sous conditions de revenus) , attention ! Elles ne sont pas toutes cumulables. Le plafond est de 500€ si vous déclarez jusqu'à 13 489€/an

Le plafond est de 100€ si vous déclarez plus de 13489€/an.

AIDE AUX ASSOCIATIONS

Toutes les associations peuvent faire une demande de subventions sur le site de l'Agglo , prêt de véhicule ou prêt de matériels (bancs, barnums, grilles, estrades, gradins, podiums, tables, percolateurs, sono, etc.) depuis 2017.

(<https://www.capissoire.fr/associations/>)

Vous pouvez faire aussi une demande d'aide à la communication (crédit repro jusqu'à 1000 impressions par an, lots, mise à disposition de fonds d'affiche...)

Contact : Vie associative
20, rue de la Liberté BP 90162
63504 ISSOIRE Cedex
Téléphone : 04 15 62 2000
association@capissoire.fr

**Un tremplin
pour un emploi stable**

Le projet d'Insertion Sociale et Professionnelle de l'Agglomération :

L'API anime et coordonne depuis 2017 des actions pour l'insertion sociale et professionnelle en lien avec Pôle Emploi et les actions médico-sociales Sancy Val d'Allier :

Des actions d'insertion (AIS), des ateliers « chantiers d'Insertion », des actions d'accompagnement dans l'emploi.

Pour plus de renseignements, vous pouvez passer par Pôle Emploi ou auprès du travailleur social qui vous accompagne.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES

 **AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE**

Pour qui ?

- * Tout propriétaire, occupant, bailleur, de résidence secondaire, d'une maison ou d'un immeuble sur le territoire d'API (bâtiments annexes sous conditions)

Les conditions à remplir ?

- * Le bien doit être construit avant 1950
- * Il doit être conforme aux règles d'urbanisme de la commune
- * Les façades doivent être visibles depuis le domaine public
- * Ne pas avoir commencé les travaux

Quels sont les travaux éligibles ?

- * Il doit s'agir d'un projet de ravalement global comprenant à minima un enduit ou un rejointoiement
- * Sont pris en compte dans ce projet global : les travaux préparatoires au chantier ; reprises de la maçonnerie ; la remise en peinture des menuiseries et ferronneries ; le dessous de toiture ; la zinguerie ; le bardage
- * Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

La marche à suivre :

- * Contactez votre interlocuteur API pour vérifier l'éligibilité de votre demande
- * Un rendez-vous sera fixé pour organiser une visite et établir les prescriptions de travaux (en présence des Bâtiments de France en secteur classé)
- * Un dossier de demande de subvention vous sera adressé, avec le compte-rendu des prescriptions qui vous permettra de demander des devis
- * Le dossier complet devra être retourné à l'API pour instruction de la demande à la Commission Mobilité et Cadre de Vie
- * Un courrier de notification de subvention vous sera communiqué et vous permettra d'engager les travaux
- * Le versement pourra être effectué après la visite de contrôle des travaux (à réaliser sous 18 mois) et après réception des factures acquittées.

Quelles aides ?

- 2 types de zones sont définies : les zones prioritaires (centre-ville d'Issoire ; centres-bourgs de pôles dits structurants ou secondaires ; secteurs classés) et le reste du territoire
- 30 % du montant H.T du devis pour les zones prioritaires, plafonné à 3 500 €
- 25 % du montant H.T du devis pour le reste du territoire, plafonné à 2 000 €
- Une seule subvention est attribuée par immeuble dans la limite du plafond.

Contact

Agglo Pays d'Issoire - Christèle ROQUIER
Direction Mobilité et Cadre de vie - Service Habitat
Agglo Pays d'Issoire - 20 rue de la Liberté
BP 90162 - 63504 Issoire Cedex
Tel : 04 15 62 20 03 - Mail : christele.roquier@capissoire.fr

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

PIG* : DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX HABITAT POUR LES COMMUNES D'API

 **AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE**

PIG : Programme d'Intérêt Général

Pour qui ?

- Vous êtes propriétaire occupant. C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.
- Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer. Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

La marche à suivre :

- * Contactez l'Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet
- * L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
- * SOLIHA vous conseille et vous accompagne gratuitement dans vos démarches

Quels sont les travaux éligibles ?

- * Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global (Électricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb...)
- * Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété
- * Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupants leurs logements (Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès...)
- * Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35% (Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire...)

Les conditions à remplir ?

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux seront réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des partenaires financiers.

Ne tardez pas à en profiter ! Cette opération est mise en place jusqu'en septembre 2021.

Un conseiller peut vous renseigner par téléphone, vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur monprojet.anah.gov.fr

Contact Agglo Pays d'Issoire - Sarah Srikah
Direction Mobilité et cadre de vie (Service Habitat)
20 rue de la Liberté
BP 90162 - 63504 Issoire Cedex
Tel : 04 15 62 20 03
Mail : sarah.srikah@capissoire.fr
Pour plus de renseignements : <https://www.capissoire.fr/>

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement** :
Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...
*Demandez des **conseils d'experts** avant d'agir !*

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant **ADIL du Puy-de-Dôme**

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous **Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.**

Des **permanences** sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau

FAIRE



SICTOM
ISSOIRE-BRIOUDE

Égliseeneuve
des Liards

Un projet de compostage partagé à proximité de chez vous !

Madame, Monsieur,
Votre commune, en partenariat avec le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, souhaite développer le compostage partagé dans le bourg.

Pourquoi ce projet ?

Parce qu'en 2023, la loi nous impose de ne plus déposer nos déchets alimentaires dans nos bacs gris.

Parce que c'est une solution efficace pour maîtriser les coûts de collecte des ordures ménagères.

Parce qu'il est possible de réduire d'1/3 le volume des ordures ménagères.

Parce qu'il est utile pour chacun d'entre nous de faire un geste supplémentaire pour l'environnement.

Prochainement un bac de compostage dans le bourg, pour commencer...



SICTOM
ISSOIRE-BRIOUDE
L'environnement au quotidien

Les consignes de tri évoluent sur votre commune !

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Les emballages étant toujours aussi nombreux, il a fallu trouver des solutions pour recycler davantage. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont donc travaillé ensemble pour y parvenir.

Ça y est, **TOUS NOS EMBALLAGES, sans exception, sont désormais destinés à notre bac de tri !**

Chacun demandait depuis des années des règles de tri plus simples, c'est fait !

À compter du 1^{er} MAI 2021, 100 % des papiers et des emballages seront à déposer dans vos bacs de tri !

La simplification du geste de tri permettra d'augmenter les quantités d'emballages recyclés, de réduire les déchets jetés dans nos bacs gris, de préserver nos ressources naturelles et ainsi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

Il est possible qu'une fois cette extension mise en place, le volume de vos bacs soit insuffisant. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Nous vous remercions et comptons sur vous, nous sommes tous acteurs du recyclage !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 ou consulter le site internet www.sictom-issuire-brioude.com

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :



TOUJOURS :



[illegible]



DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	objet	Crédits ouverts BP 2021
65548	Contribution aux organismes de regroupement			500
	Parc Livradois Forez		cotisation 2021	322
	SIEG EP		Estimatif 2021	30
			Réserve 2021	148
6558	Autres contributions obligatoires			500
	Relais des gîtes de France		cotisation 2021 (estimation)	200
	Téléassistance Départementale	Conseil Général	1 usager estimation 2021	120
	Dispositif carte jeunes	Ville Issoire	Estimation 2021	150
			Réserve 2021	30
657358	Subv. Fonct groupements de collectivités			9 253
	SIVU La Sugérienne des Liards		participation 2021	9 253
657364	Subv. Fonct établissements et services rattachés			
	Service Assainissement		Subvention 2021	0
65741	Subv. Fonct Associations et org. Privés			2 000
	- Ecole élémentaire Sauxillanges : 240 - Coop scol Ecole maternelle Sauxillanges : 60 - Sté de chasse : 150 - E.D.P. : 50 - Restos du cœur : 100 - Solidarité Paysans : 150 - Amicale d'Egliseneuve : 100 - A.C.I.E.R. : 100 - Ligue contre le cancer : 100 - Ass Eveil de la maison de retraite de Sauxillanges : 150 - ADMR : 200 - Ass « au rythme de la terre » : 100 - Ass Le don du sang bénévole Sauxillanges : 100 - Divers à affecter le cas échéant : 400			

Depuis toujours le Conseil municipal vote des aides pour les associations du village, mais aussi les écoles et d'autres associations d'utilité publique.

Les Associations

d'Egliseneuve des Liards :

L'Amicale d'Egliseneuve
EDP (Environnement
Développement Patrimoine)
Société de Chasse
Au Rythme de la Terre
et depuis peu...
Le Café Rural La Vis la Joie

L'association Au Rythme de la Terre

L'association Au Rythme de la Terre existe depuis 1996 et a été fondée par Serge Cullet (accompagnateur montagne), Chantal Herviou (naturopathe) et Françoise Vergnaud (naturopathe). Son objectif était l'information et la formation (sous forme de week-end et de stages) pour le respect de notre environnement et notre hygiène de vie. Trop



précurseurs, difficile de développer ces activités !

Le Yoga faisant partie de cette philosophie de vie, des cours ont débuté à Sauxillanges en 1997 avec Françoise qui pratiquait depuis 13 ans.

Ils perdurent et se développent depuis 24 ans avec 4 cours et 2 enseignantes (Heidy Mascaro depuis une dizaine d'années) et 67 pratiquants.

Françoise arrête son enseignement à Sauxillanges mais ses cours sont repris par Heidy aux mêmes heures et jours.



Mardi : 10h-11h30 et 16h15-18h

Mercredi : 18h-19h30 et 19h45-21h15

Pour tout renseignement : s'adresser à Heidy Mascaro au 06.83.49.34.44

Merci à la Mairie d'Egliseneuve pour la subvention accordée à notre association
Françoise Vergnaud



LA SUGÉRIENNE DES LIARDS

Association de chasse de Sugères et Egliseneuve des Liards

L'association assure une gestion rationnelle du gibier vivant sur le territoire où elle possède des droits de chasse. Son action est aussi accompagnée d'une régulation des prédateurs. La saison de la chasse 2020/2021 a été de 4 Sangliers et 23 Chevreuils. Le nouveau local qui se situe sur le terrain de la commune d'Egliseneuve des liards est terminé. Contact, le président, M. Courtine Michel, président de la société de chasse : 0473542571

E.D.P

Environnement, Développement, Patrimoine du Pays d'Egliseneuve



Cette association a pu permettre d'accompagner de nombreuses expositions et les actions culturelles autour de la restauration de l'église. Cette année, Alain Winckell a participé à l'inventaire des zones humides. Si des personnes sont intéressées pour venir participer, l'EDP devrait accompagner les travaux d'aménagements du site des Carrières quand le projet sera lancé. Contact, le président, M. Christophe Vezon : 0643069406.



L'ACIER

L'Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve Réunies (ACIER) a fêté ses 20 ans d'existence le samedi 5 octobre 2019 à Egliseneuve d'Entraigues. Elle réunit les communes d'Egliseneuve d'Entraigues, Egliseneuve près Billom et Egliseneuve des Liards depuis sa création, puis deux communes de Dordogne : Eglise-Neuve d'Issac et Eglise-Neuve de Vergt nous ont rejoint voici 16 ans. Les Maires des différentes communes occupent à tour de rôle la place de Président chaque année.

A cause de la pandémie, aucune manifestation n'a pu avoir lieu depuis octobre 2019. Deux sorties sont organisées chaque année. La dernière programmée aurait dû avoir lieu à Cahors et la vallée du Lot au mois de mai (ce n'est que partie remise).

Au mois d'octobre aura lieu l'Assemblée Générale dans la commune du futur Président : **elle est prévue le samedi 16 octobre à Egliseneuve Près Billom.**

La cotisation à l'Association reste fixée à 5 Euros par personne. La commune étant peu représentée, nous comptons sur vous pour vous joindre à nous et vous en remercions.



Elie Boyer

L'Amicale d'Egliseneuve des Liards

Pour information l'Association Amicale d'Egliseneuve des Liards a vu le jour le 26 août 1979 et a son siège social en Mairie d'Egliseneuve. Elle est chargée d'animer des manifestations telles que la fête patronale du 15 août, des pièces de théâtre, des concerts, etc.

Depuis 2019, la dernière manifestation fut la brocante que **nous espérons réaliser cette année, sauf contre-ordre des autorités préfectorales.**

Cet évènement aura lieu d'une façon très réduite vu les contraintes qui nous sont imposées.

Cette période d'un an ½ a aussi démobilisé les bénévoles et **nous faisons appel aux bonnes volontés** pour remotiver nos troupes afin de redonner vie à notre commune.

Je m'adresse ici aux nouveaux arrivants qui seront les bienvenus. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Je vous rappelle aussi que des spectacles sont organisés en cours d'année avec le concours de l'Association « la Fée des ACTS et le festival du TRAC (Théâtre de Rue Arts et Culture). D'ailleurs un concert et un spectacle d'une marionnette « géante » en déambulation seront proposés pendant la brocante du dimanche 15 août.

Elie Boyer



est une association créée par Astride et Dominique, habitants du Fay depuis 2017, qui vise à développer l'autonomie (faire soi-même) dans plusieurs domaines.

Nous avons commencé par appliquer ce principe d'autonomie en auto-construisant notre habitation en bois, terre et paille dans le

hameau du Fay avec plus de soixante personnes bénévoles qui sont venues depuis 3 ans. Ces bénévoles viennent autant pour nous aider que pour apprendre avec nous des techniques d'éco-construction.

Quand ce chantier sera terminé, nous organiserons d'autres activités sous forme de stages ou de chantiers participatifs sur d'autres sujets (autonomie électrique, phyto-épuration...)

C'est avec plaisir que nous faisons visiter le chantier, n'hésitez pas à nous contacter au 06 16 68 14 30.

Un café associatif à Egliseneuve ? Voilà qui peut en étonner plus d'un !

L'idée est venue un jour d'automne en pressant les pommes. Comme l'Auberge Les Liards s'interrogeait sur son avenir, d'autres ont proposé de monter ce café associatif. Ce ne serait pas un commerce, ni un bar ouvert tous les jours, mais un lieu de rencontre où l'on aurait plaisir à se connaître, à échanger et à se divertir.

Prendre un café, déguster une petite bière fraîche un soir de grande chaleur, se réchauffer un jour de pluie autour d'une tisane entre amis, voilà un plaisir dont nous nous avons été privés pendant de longs mois. Pour cela, de toute façon, il fallait descendre en ville. Alors pourquoi pas transformer l'Auberge Les Liards en café rural associatif ? On habite la même montagne, chaque jour on se régale des mêmes paysages, on emprunte les mêmes routes, ce n'est pas pour autant qu'on se connaît. On habite le même territoire, on reçoit les mêmes pluies et les mêmes rayons du soleil, au-dessus de nos têtes planent les mêmes buses ou milans royaux, mais chacun depuis un village différent. **Vis La Joie** est le nom de ralliement de ce projet. Un café de village, un café rural, c'est pour qu'on se sente pas seulement invité, pas seulement accueilli, mais attendu. Et pourquoi pas venir donner un coup de main ?



Pendant des mois, un groupe s'est réuni pour explorer cette piste. Ces samedis furent des journées créatives et récréatives pour mettre en commun ses envies, apprendre à se connaître, affiner un projet, écrire des statuts associatifs. Derrière les masques et dans le respect des gestes barrières, on sentait la volonté



d'apporter sa part et de créer ensemble. Le projet se développa comme un arbre. Il fallait des membres racines, un tronc commun d'où se développerait, comme des branches, une diversité de talents. L'arbre a vu grandir trois branches d'animation possible pour ces journées où le café rural serait ouvert :

Une première plutôt ludique ou de détente : jeux, pétanque, loto, qi gong.

Une deuxième valorisant les atouts de notre territoire par des balades, des activités nature, l'observation des plantes et des oiseaux, une balade des 5 sens, ...

Une troisième plutôt culturelle avec des expositions, concerts, chants et chorales, danses traditionnelles.

Peu à peu ce café associatif va prendre forme cet été avec des journées à thème, des journées festives et des journées chantier pour rénover le lieu et l'adapter aux besoins et aux normes d'accueil du public.

Tél 04.73.96.89.44 caferural@lesliards.com facebook *café rural vis la joie*



NOTRE MAIRIE

☎ **Mairie** : 04 73 96 84 58

OUVERTURE au public le Mercredi après-midi de 14h30 à 17h30 et Permanence du maire 16h30-17h30. Le SAMEDI matin de 9h30 à 12h30.

API

Agglo Pays d'Issoire : Directions générales des services et du territoire
Pôle Enfance Jeunesse Sports

20, rue de la Liberté. BP 90162 - 63504 Issoire cedex
Tél. 04 15 62 20 00

C.L.I.C.

☎ Centre local d'infos et de coordination gérontologique Issoire Bassin Montagne
(CLIC) : 04 73 89 67 38 - mail : clicissoire@wanadoo.fr . Site web : <http://www.personne-agee-aide-issuire.fr>

11, rue Espagnon 63500 Issoire. Les services du CLIC sont gratuits.

MAIRIE DE SAUXILLANGES

☎ **2ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.** Informations, conseils, accompagnement dans vos démarches de recherche d'emploi, de formation, aide à la réalisation de vos projets. Contact : 04 73 89 05 85.

Site web : <http://www.mission-locale-63.info/issuire/index.php>

ADMR

☎ **ADMR Sauxillanges**

Permanence lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h50 et mardi 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15. Tél : 04 73 96 87 96

☎ **Services d'Aides Soignantes à Domicile** : 04 73 89 71 31 (SIVOS Issoire. 24, rue Berbiziale 63500 ISSOIRE)

S.I.A.E.P.

☎ **Syndicat de l'eau (SIAEP d'Auzelles)** : 09 64 10 67 63 ou le 04 73 72 20 72. fax 04 73 72 29 88. Astreintes : 04 73 70 66 61.

☎ **A.D.M.R.** : 04 73 96 87 96

☎ **Trésor Public (Jumeaux)** : 04 73 96 14 83

☎ **Service incendie (SDIS)** : 18

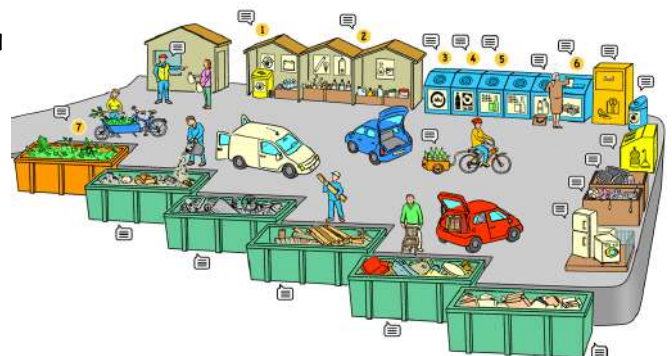
☎ **SAMU** : 15

GENDARMERIE

☎ **La Gendarmerie** : 04 73 96 81 55 ou le 17

☎ **La Poste** : 04 73 96 89 64

☎ **La Déchetterie** : 04 73 96 88 92



Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14h à 18h
Mardi	10h à 12 h et 14h à 18h
Mercredi	10h à 12 h et 14h à 18h
Jeudi	10h à 12 h et 14h à 18h
Vendredi	10h à 12 h et 14h à 18h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h

DECHETTERIE

Entreprises et artisans d'art

"Chez FAN"
 Françoise et Jean Alliol
 3 gîtes en maisons individuelles dans
 le bourg d'Egliseneuve :
 - 8 personnes ; 6 personnes et 2
 personnes.
 - Salle pour repas de famille,
 anniversaires, communions, etc....
 Capacité : de 15 à 35 personnes
 Réservation et renseignements aux :
 Tél : 06 88 60 90 88 ou 04 73 96 84 73
 ou 04 73 89 17 54.



Et Le Moulin de Tournabille
 Prélong 63490 EGLISENEUVE
 DES LIARDS
 Tél fixe : 09 63 01 24 24
 E-mail : tournabille@orange.fr

Gîte à la campagne
la Vigerie
 63490 Egliseneuve des Liards
 7 places tout équipé.
 Yves Pialoux
 Tél : 04.73.96.87.56

Denis Dumas La Diane
 mail : dad-dumas@orange.fr

 Site : <http://cestgraphdocteur.wordpress.com>

Gîte de charme
 2 rue du pont
 63490 Sauxillanges
 Jean-Paul Chouvy
 Tél : 06 83 89 88 00
<http://www.giteduforez.fr/>

Chambres et table d'hôte, possibilité de
 dormir sous tente en été (formule 'tente
 d'hôte'). Gestion écologique.
Restaurant pour groupes (nous faisons des
 mariages, baptêmes, anniversaires, ...),
 maximum 55 personnes.
 Walter Verhoeve et Astrid Ursem
 Auberge Les Liards
 63490 Egliseneuve des Liards
 tel 04 73 96 89 44

TABAC - PRESSE - LOTO - PMU
 Librairie - Papeterie - Cartes - Jouets - Cadeaux
 > DU LUNDI AU SAMEDI
 de 6h à 19h non-stop
 > LE DIMANCHE
 de 7h à 12h
 > FERMÉ LE MERCREDI
 APRÈS-MIDI
TABAC - PRESSE
 ESPACE COMMERCIAL
 29, Route de Saint-Germain - ISSOIRE
 04 73 55 91 34

SCIERIE - CAISSERIE
Michel REDON
 S.A.R.L. au Capital de 8 000 €.
 EMBALLAGES INDUSTRIELS
 CAISSES PALETTES
 PALETTES DE MANUTENTION
 BOIS DE CALAGE
 La Vernière
 63490 SAUXILLANGES
 Tél. 04 73 96 80 23
 Fax 04 73 96 84 17
 E-mail scierieredon@wanadoo.fr
 R.C.S. Clermont B 353 099 583

EURL GIRON
Davy GIRON
 Travaux avec mini pelle
 Petit terrassement, assainissement,
 Tranchées, aménagements extérieurs,
 Fondations, travaux intérieurs, multi-
 services...
 La Verrerie
 06 30 60 27 70
 04 73 96 83 77
 63490 Egliseneuve des Liards


PERRON Loïc
 Destruction / enlèvement
 nids de guêpes, frelons, abeilles
 chemin des ruchers - 63490 SAUXILLANGES
 Tél : 06 88 54 91 85
 sosgfa@gmail.com

GIRON sarl
GIRON
 SANITAIRE - CHAUFFAGE
 ÉLECTRICITÉ - ZINGUERIE
 04 73 78 89 30
 MAIL : gironsarl63@orange.fr
 SITE : sarliron.com
 281 rue de Parsberg 63270 VIC LE COMTE

LA FORGE SOUS LA MONTAGNE
 07 82 68 20 21
 Loïc PIALOUX
 LA VIGERIE
 63490
 EGLISENEUVE DES LIARDS
 E-mail : laforge-sous-la-montagne@outlook.fr
 LA FORGE SOUS LA MONTAGNE

MATRÉPAR
 réparation téléphone tablette ordinateur téléviseur
 tel : 07 81 56 69 74
 Mail : mathias.martin36@gmail.com

MENTIONS LEGALES

Nom : Mairie 2, place de la Mairie 63 490 Egliseneuve de Liards
 Imprimeur : Cornu&Fils / Responsable publication : Conseil municipal
 Prix : Gratuit / Date de parution : Juillet 2021